

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
Service Finances**

DÉCISION N° 2024-026

Objet : Souscription emprunt 2024 pour la régie de l'assainissement

La Présidente de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération,

VU le Code Général de collectivités territoriales,

VU l'article L242-2 du Code des relations entre le public et l'administration,

VU la délibération n°05 du conseil communautaire du 12 janvier 2022 autorisant la présidente par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à prendre toute décision de procéder dans certaines limites à la souscription d'emprunt, telle que décrit à l'alinéa 2 de la délibération désignée supra,

CONSIDERANT les besoins de financement de la régie de l'assainissement de Provence Alpes Agglomération,

CONSIDERANT l'offre de financement de la Banque Postale,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'abroger la décision n°2024-022.

ARTICLE 2 : De souscrire un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler	1A
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	Provence Alpes Agglomération
Objet du contrat de prêt :	financement des investissements 2024 sur le budget annexe assainissement
<u>Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2049</u>	
Montant de l'emprunt	1 000 000 €
Durée du contrat de prêt	25 ans
Versement des fonds	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 24 juillet 2024, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	taux fixe de 3,55%

Base de calcul des intérêts	nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours.
Echéances d'amortissement et d'intérêts	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	constant
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,10% du montant du contrat de prêt (1 000 €)

ARTICLE 3: D'autoriser le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

ARTICLE 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Tribunal Administratif de Marseille (situé au 31 rue Jean-François Leca -13002 Marseille) peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5: La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie est adressée à Monsieur le Préfet et au comptable public.

PUBLIE LE : 27 JUIN 2024 T <input checked="" type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> NOMENCLATURE N° : ...	FAIT A DIGNE-LES-BAINS, LE VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LA Présidente,  Patricia GRANET-BRUNELLO
---	---



EXEMPLAIRE ORIGINAL
A RETOURNER

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2023-14

Références :

Numéro de client : 0121953

Numéro du contrat de prêt : MON547903EUR

Date d'émission des conditions particulières : 31 mai 2024

Prêteur	: LA BANQUE POSTALE La Banque Postale – SA à Directoire et Conseil de Surveillance – Capital social 6 585 350 218 € – 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 – RCS Paris n°421 100 645 – ORIAS n°07 023 424 représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet			
Emprunteur	: COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AGGLOMERATION 4 RUE KLEIN BP 90153 04990 DIGNE LES BAINS CEDEX SIREN n°200067437 représenté(e) par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet			

MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 1 000 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt	: 25 ans, soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/08/2049
Objet du contrat de prêt	: financer les investissements 2024 sur le Budget Annexe Assainissement
Type de prêt	: Prêt vert *

* Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité énoncées à l'article « Communications dans le cadre des prêts éligibles au titre de l'Annexe Verte ou de l'Annexe Sociale » des conditions générales susvisées.

TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE JUSQU'AU 01/08/2049

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	: 1 000 000,00 EUR
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 03/06/2024 et le 24/07/2024 avec versement automatique le 24/07/2024
Nombre de versement(s) possible pendant la plage de versement	: 1 seul versement pour le montant total de la tranche

Merci de parapher cette page

Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,55 %
Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts : 1er d'un mois

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû
Préavis : 50 jours calendaires
Indemnité : actuarielle

COMMISSION

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Taux effectif global : 3,61 % l'an
soit un taux de période : 0,903 %, pour une durée de période de 3 mois

Comptable assignataire : numéro codique : 004090
SGS DE DIGNE LES BAINS
19 BOULEVARD VICTOR HUGO
04000 DIGNE LES BAINS

Notification	Prêteur	Emprunteur
	La Banque Postale Secteur Public Local TSA 40200 69221 Lyon Cedex 02	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE ALPES AGGLOMERATION 4 RUE KLEIN BP 90153 04990 DIGNE LES BAINS CEDEX
	E-mail : gestion@spl-labanquepostale.fr	

CONDITIONS SUSPENSIVES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT DE PRÊT

L'entrée en vigueur du contrat de prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 17/07/2024 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- des présentes conditions particulières paraphées et signées par le représentant dûment habilité de l'emprunteur,
- de la délibération ou de la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'emprunteur, exécutoire à la date de signature des présentes conditions particulières par le représentant dûment habilité de l'emprunteur, sauf si une délibération ou une décision n'est pas requise par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- de la ou des autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation.

DÉROGATIONS/AMÉNAGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUTRES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Les parties sont convenues de ne pas déroger aux conditions générales, ni les compléter.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel sont décrites à l'article « Protection des données à caractère personnel » des Conditions Générales des contrats de prêt de La Banque Postale ci-jointes.

Merci de parapher cette page

Page 2 sur 2
ASV REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2024
Application agréée E-legalite.com
22_C0-004-200067437-20240625-DECISION_24

SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux.

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2023-14 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :

A _____, le ____/____/____

Nom et qualité du signataire :

Cachet et signature :

Pour le prêteur :

A Lyon, le 31 mai 2024

Nom et qualité du signataire :



Audrey SAN VICENTE

Contrôleur Crédit

ANNEXE VERTE : Gestion durable de l'eau et de l'assainissement

Prêteur : LA BANQUE POSTALE
Emprunteur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
Numéro de client : 0121953
Numéro de contrat de prêt : MON547903EUR

Ce document constitue une annexe aux conditions particulières du contrat de prêt susmentionné ainsi qu'aux conditions générales de La Banque Postale version CG-LBP-2023-14.

- **Description du projet financé :** Renouvellement et extension des réseaux d'eaux usées
- **Référence budgétaire de l'opération d'équipement ou de l'autorisation de programme (si disponible) :**
- **Coût total HT du projet financé (en euros) :** 1 219 959,00
- **Catégorie du projet financé :** Cocher une seule catégorie puis renseigner les indicateurs correspondants.

<input type="checkbox"/> Catégorie : Service public de l'eau potable		
Indicateurs actuels portant sur la totalité du service public de l'entité (tels que calculés pour le SISPEA*)		Indicateurs liés au projet financé, le cas échéant
Linéaire de réseau (VP.077) : km	Volume produit (VP.059) : m3	Linéaire de réseau <u>ajouté</u> : km et/ou
Nombre d'habitants desservis par le service (D101.0) : habitants		Linéaire de réseau <u>renouvelé</u> : km

<input checked="" type="checkbox"/> Catégorie : Service public de l'assainissement		
Indicateurs actuels portant sur la totalité du service public de l'entité (tels que calculés pour le SISPEA*)		Indicateurs liés au projet financé, le cas échéant
Linéaire de réseau (VP.077) : km	Quantité de boues issue des ouvrages d'épuration (D203.0) : tMS**	Linéaire de réseau <u>ajouté</u> : km et/ou
Nombre d'habitants desservis par le service (D201.0) : habitants		Linéaire de réseau <u>renouvelé</u> : km

Merci de parapher cette page

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024

Application agréée E-legalite.com

22_CO-004-200067437-20240625-DECISION_24

* : Système d'Informations des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement
** : tonnes de matières sèches

<input type="checkbox"/> Catégorie : Gestion des eaux pluviales		
Compétence(s) visée(s)	Action(s) visée(s)	
<input type="checkbox"/> Service public de la gestion des eaux pluviales urbaines		Linéaire de réseau actuel total : km
<input type="checkbox"/> « Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols » (au sens du 4 ^e du l. de l'article L.211-7 du Code de l'environnement)	<input type="checkbox"/> Réseaux séparatifs des eaux pluviales	Linéaire de réseau <u>ajouté</u> : km et/ou Linéaire de réseau <u>renouvelé</u> : km
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser dans la description du projet)		

<input type="checkbox"/> Catégorie : GEMAPI (au sens des 1 ^{er} , 2 ^{er} , 5 ^{er} et 8 ^{er} du l. de l'article L.211-7 du Code de l'environnement)
<i>Cochez la ou les case(s) liée(s) à votre projet :</i>
<input type="checkbox"/> « l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique »
<input type="checkbox"/> « l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau [...] »
<input type="checkbox"/> « la défense contre les inondations et contre la mer »
<input type="checkbox"/> « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides [...] »

L'emprunteur déclare avoir pris connaissance des obligations résultant de la présente Annexe Verte spécifiées au titre « Dispositions Générales » (cf. « Déclarations et engagements de l'emprunteur » et « Communications dans le cadre des prêts éligibles au titre de l'Annexe Verte ou de l'Annexe Sociale ») des conditions générales de La Banque Postale version CG-LBP-2023-14 et atteste de l'exactitude des informations fournies :

A _____, le ____ / ____ / ____

Nom et qualité du signataire habilité :
(Cachet et signature)